

nus sont comme les forts qui protègent la forteresse. Chaque fois que l'ennemi veut entamer ces postes, elle le repousse. S'il faut que ces enfants meurent dans la lutte, elle trouve toujours assez de martyrs. Mais jamais encore elle n'a sacrifié un usage aussi ancien que l'inhumation, surtout pour adopter une coutume païenne comme la crémation, fût-elle rajeunie et modernisée. Les seuls changements qu'elle admet ne s'opèrent que dans le champ de la discipline et encore ne les accorde-t-elle que dans l'intérêt de ses fidèles. Elle reste immuable dans sa foi et dans tout ce qui en découle.

* *

Depuis le commencement du monde le peuple de Dieu et les peuples qui ont joui de la civilisation dérivée de la révélation—la vraie assurément—ont eu en horreur l'incinération des cadavres, s'en sont servi comme d'un châtiement pour effacer, par exemple, la mémoire de quelque forfait, et ont toujours conservé la coutume sacrée d'inhumer les corps. Qui ne sait avec quel respect on ensevelissait les morts chez les Hébreux, et quels honneurs on leur rendait ? Les patriarches eux-mêmes choisissaient d'avance leur tombeau et voulaient "être réunis à leur famille et dormir avec leurs pères." Jacob mourant rassemble les chefs des douze tribus et leur parle ainsi :

"Je vais être réuni à mon peuple ; ensevelissez-moi avec mes pères dans l'autre double qui est dans le champ d'Epron héthéen, qui regarde Mambré au pays de Canaan, et qu'Abraham acheta d'Epron héthéen, avec tout le champ où il est, pour y avoir son sépulchre. C'est là qu'il a été enseveli avec Sara sa femme : c'est aussi où Isaac a été enseveli avec Rebecca sa femme, et où Lia est encore ensevelie."

Les Égyptiens ont élevé des tombeaux qui ont défié les efforts des siècles, et qui font encore l'étonnement de nos temps. Leur civilisation ne valait pas la civilisation chrétienne ; mais c'était bien la civilisation purement humaine à son apogée, et l'on ne songeait pas alors à réduire en cendres les corps de ceux qu'on avait honorés et respectés. Au contraire, on était conséquent avec soi-même. On embaumait ces corps, on les déposait dans une crypte et dessus on élevait... les Pyramides que 40 siècles n'ont pu ébranler.

Que serait devenue l'urne contenant les cendres des Pharaons pendant ce laps de temps ? Hélas ! à l'inhumation, qui appelle de tels monuments, de telles œuvres, consacrée par tant de beaux exemples et par toutes les croyances et les traditions chrétiennes, faudra-t-il, pour obtenir un brevet de civilisation, préférer le four crématoire avec son rôle destructeur ? Vraiment, c'est révoltant ; c'est à souhaiter que tous les partisans d'une semblable évolution de la civilisation se fassent passer à ce four hideux, et que leurs œuvres néfastes soient, comme leurs restes, anéanties, dispersées et emportées au gré des quatre vents du Ciel.

Cette civilisation anti chrétienne, c'est le retour pur et simple à la barbarie ; elle pousse au matérialisme et, au cri de liberté et d'affranchissement, elle mène tout droit à l'abrutissement complet. Elle cherche à arracher à l'homme tout sentiment humain, tout idéal, surtout toute idée de vie future—c'est là le but avéré poursuivi par la crémation—et à paralyser toutes les nobles énergies de l'âme humaine. Après cela, que resterait-il, au lieu de l'homme chrétien, honnête, généreux, dévoué à ses semblables ? Il resterait ce que nous avons vu produire par cette civilisation : un être brutal, froidement méchant, n'ayant d'autre règle de conduite que la crainte de souffrir ici-bas, d'autre motif de tous ses actes que la jouissance sensuelle. A cet homme, en vérité, il importerait bien peu que son corps fût ou brûlé ou inhumé avec respect. Pour lui tout serait compté fini au seuil de ce monde. Mais nous, chrétiens—protestants comme catholiques—qui croyons à l'immortalité de l'âme et à la résurrection, respectons les corps qui doivent de nouveau être réunis aux âmes. N'allons pas donner la main et aider indirectement ceux qui travaillent à détruire nos croyances les plus chères et les plus consolantes.

* *

Mais l'Église s'est déjà prononcée sur la crémation. D'abord, dès les premiers jours de son existence, tandis que Rome païenne—arrivée à cette sorte de civilisation où la corruption a commencé la décadence—brûlait ses cadavres, l'Église inaugura son culte des

morts ; toute sa liturgie, ses prières et ses cérémonies funéraires rappellent et supposent que les corps sont rendus à la terre dont ils sont tirés, et non rôtis dans un four. C'est grâce à cette pratique de l'inhumation que les reliques des saints et des martyrs ont été conservées. Ces reliques occupent une si large place dans le culte catholique que la messe ne se célèbre jamais autrement que sur les ossements des saints. Jamais l'Église ne voudra assurément les remplacer par une pincée de cendres.

L'Église ! mais elle a déjà montré clairement son horreur de cette pratique, en déclarant qu'il n'est pas permis de s'enrôler dans les sociétés dont le but est de promouvoir la pratique de brûler les cadavres, non plus que d'ordonner que son propre corps ou celui des siens soit brûlé. Elle ajoute même que ceux qui s'enrôlent dans les sociétés "crématrices" si elles sont affiliées à la Franc-maçonnerie (et on peut dire qu'elles le sont toutes), encourent les peines portées contre les francs-maçons. Voilà qui est assez clair.

* *

Quant à la société civile, que pourrait-elle gagner à accorder, à ses sujets, même la liberté de se faire brûler ? Nous ne voulons pas récriminer ; mais toute loi doit tendre à améliorer le sort des individus, et une loi, qui mène du christianisme au paganisme, n'est qu'une loi rétrograde ; fut-on mahométan, il faut admettre cela.

Nous voyons deux raisons incontestables sur lesquelles la société civile devrait s'appuyer pour proscrire la crémation, et ce sont les deux moyens qu'elle a à sa disposition pour atteindre sa fin, qui est le bien de ses membres. Ce sont le châtiement des mauvais citoyens, et la glorification des bons.

Quand un crime, un empoisonnement, par exemple, aura été commis, comment la justice pourra-t-elle retrouver les traces du poison, si le cadavre a déjà été réduit en cendres dans le four ? Que de fois l'exhumation n'a-t-elle pas été le seul moyen de trouver l'indigne citoyen qui avait eu la malice d'ôter la vie à son semblable ? Eh ! bien, la crémation protégera, le coupable, le mettra à